

## Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 58 – Juillet 2011

Thème : 3 – Qualité    Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2011-5678

### **Avis du Groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments du 13 avril 2011 relatif à la réévaluation de la lutéine (E161b) en tant qu'additif alimentaire (Question n° : EFSA-Q-2010-01491)**

*EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS) ; Scientific opinion on the reevaluation of lutein (E 161b) as a food additive*

*The EFSA Journal, EFSA, 2011, 9 (5) : 2144, p. 1-25 - Texte en Anglais*



<http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/doc/2144.pdf>

#### ● Résumé

La lutéine est un caroténoïde coloré autorisé comme additif alimentaire dans l'UE (E 161b). En 2010, le groupe ANS de l'EFSA a évalué ce colorant et établi une DJA de 1 mg/kg de poids corporel/jour, cette DJA se référant à la lutéine provenant de *Tagetes erecta* (souci officinal), contenant au moins 80 % de caroténoïdes (cf. Bibliomer n° 53 - Septembre 2010, notice n° 2010-5338).

Dans cet avis, le Groupe scientifique a examiné si des études complémentaires existaient pour les préparations autres que la lutéine contenant au moins 80 % de caroténoïdes. Les seules autres données disponibles se rapportent à des préparations d'esters de lutéine extraite de *Tagetes erecta*, contenant plus de 60 % d'esters de caroténoïdes (93% d'esters de lutéine et d'esters de zéaxanthine).

Le Groupe ANS a conclu que, dans ce cas, les esters de lutéine ne sont pas préoccupants en ce qui concerne la génotoxicité. En outre, les résultats d'une étude de toxicité de 90 jours, et d'une étude de toxicité pour la reproduction et le développement, renforcent le maintien d'une DJA de 1 mg/kg de poids corporel/jour pour ces deux types de préparations, mais ces données ne sont pas suffisantes pour appliquer cette DJA à des préparations de pureté inférieure ou provenant d'autres sources.